

D'abord, il y a eu beaucoup de commentaires et de questions au sujet du coût de notre livret "en couleur très coûteux" et de la provenance des fonds nécessaires à son impression. La brochure a coûté \$7,800.00. Les fonds ont été recueillis, comme a pu le constater le ministre de la Justice lors de notre Congrès, auprès de nos membres, des diverses associations de guide et de trappeurs, des propriétaires d'armes à feu inquiets et d'un grand nombre de sportifs de toutes les parties de la Colombie-Britannique. Contrairement à ce que certaines personnes voudraient faire croire au public, pas un sou n'a été demandé à des compagnies d'armes ou de munitions et aucune n'a d'ailleurs souscrit.

Les brochures multicolores que l'on trouve un peu partout dans la société complexe d'aujourd'hui sont presque devenues nécessaires à toute organisation qui veut transmettre son message au gouvernement et au public. Nous sommes heureux de présenter notre plus récente publication aux membres du Comité. On y traite des mines de charbon, une question tout à fait distincte de celle des armes à feu et du bill C-83.

Pour clarifier certaines questions abordées dans notre brochure.

1. Il vous sera nécessaire d'obtenir une licence fédérale en plus de toute licence provinciale qui puisse exister actuellement pour posséder une arme à feu ou des munitions.

Article 88(1)

Le ministre a admis devant vous que cet énoncé est exact. C'est aussi l'une des principales raisons pour lesquelles nous nous opposons au bill C-83. Mais comme nous sommes maintenant en train de discuter de